

Tarifs de la RAMQ en vigueur le 1^{er} juillet 2018

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG							
Tarifs en vigueur avant et après le 1er juillet 2018							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
19,45 \$	19,90 \$	34,8 %	34,9 %	88,83 \$	90,58 \$	De 0 \$ à 667 \$	De 0 \$ à 616 \$

EN RÉSUMÉ

La franchise annuelle estimée 238,80 \$ par adulte

Le remboursement 65,1 % (substitution générique obligatoire)

Contribution annuelle maximum (après c'est 100 %) 1 087,00 \$

Contribution annuelle maximum pour les

personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1 % à 93 % 638,00 \$

Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt) 616,00 \$ par adulte

Prime annuelle totale pour année 2018 641,50 \$ par adulte

(Ce coût représente 6 mois à 667 \$ et 6 mois à 616 \$)

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site : http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx

